

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2017

Présents : François CAVALLIER, Jean-Luc ANTONINI, Philippe CAUVIN, Jean-Christophe BERTIN, Christiane TANZI, Sylvie AMAND, Corine GUIGNON, Gérard CAMUZAT, Jacques BERENGER, Caroline ONOFRI, Isabelle DERBES, Mélanie MAURIN, Michel REZK, Pascale AUGUET-OTTAVY, Jean-Christophe CHAUTARD, Timothée KOENIG, Michel MOUMDJIAN

Absents excusés : Michèle MERMOZ (pouvoir JC. BERTIN), Christian LOUIS (pouvoir JL. ANTONINI), Anne BILLOT (pouvoir C. GUIGNON), Françoise BOMBACE (pouvoir M. MOUMDJIAN)

Absents : Françoise ROUX, Magali MORO

Secrétaire de séance : Isabelle DERBES

17 PRESENTS

21 VOTANTS

Monsieur le Maire sollicite du conseil l'autorisation d'ajouter l'ordre du jour complémentaire ci-dessous :

1/ Mise à disposition d'un agent au SIVU-SECM

Adopté à l'unanimité.

1/ Le procès-verbal du 03 Avril 2017 **est adopté à l'unanimité.**

2/ **Décision modificative n°1 au budget principal 2017 :**

La décision modificative permettant un virement de crédits de 3 000,00 € pour la section fonctionnement et un virement de 28 000,00 € pour la section d'investissement, est

adoptée à l'unanimité

3/ **Décision modificative n°1 au budget assainissement 2017 :**

La décision modificative permettant un virement de crédits de 11 000 € pour la section d'investissement, est

adoptée à l'unanimité.

4/ **Remboursement de factures pour un local communal :**

Monsieur le Maire indique au conseil que le DR ESCALIER a avancé le règlement des travaux d'amélioration d'accès aux personnes à mobilité réduite dans un local communal. Il sollicite donc du conseil l'autorisation de pouvoir rembourser cette somme qui s'élève à 715,29 €.

adopté à l'unanimité.

5/ **Remboursement d'un trop perçu de PVR (participation pour voirie et réseaux) :**

Monsieur le Maire informe le conseil que l'EURL EDCF VILLARON a obtenu une déclaration préalable de division assortie du paiement d'une PVR. Compte tenu du fait que le gérant de cette EURL a accepté par convention de verser en totalité une somme bien supérieure correspondant à l'extension du réseau électrique dans le secteur concerné, extension que la PVR devait aider la commune à financer par elle-même. Monsieur le Maire propose donc au conseil de rembourser le trop perçu au fur et à mesure de l'encaissement par la commune des PVR situées chemin des Plaines de Mireur.

adopté à l'unanimité.

6/ Subvention aux associations exercice 2017 :

Monsieur le Maire propose de voter comme pour chaque exercice, les subventions attribuées aux associations, selon le tableau ci-dessous, rappelant que les présidents et membres respectifs des bureaux de Callian au Fil du Temps (J. BERENGER), des C.C.F.F.(P. CAUVIN) de Callian Evènements (M. MOUMDJIAN), de Chemin Faisant (G. CAMUZAT), de l'association des Oléiculteurs (C. LOUIS), et de l'association Les Cannebiens (C. ONOFRI), ne participent pas au vote concernant l'association où ils siègent :

Nom de l'association	<i>Subvention accordée en 2016</i>	<i>Subvention accordée en 2017</i>
Boulistes « La Cascade »	700 €	800 €
Callian au Fil du Temps	800 €	1 000 €
Le Temps qui Passe	460 €	460 €
Croix Rouge Française	500 €	500 €
A.V.S.A.	3 105,90 €	3 033,90 €
Les Archers de Callian	250 €	250 €
Amicale des C.C.F.F.	3 000 €	3 000 €
Académie des Arts Martiaux	600 €	600 €
U.F.A.C.V.G	150 €	150 €
Chemin Faisant	200 €	200 €
CEN PACA	300 €	300 €
ACPG-CTAM	150 €	150 €
Relais Solidarité	1 200 €	1 200 €
Le Jade	200 €	200 €
Comité des Fêtes	12 000 €	0
Callian Tourisme	13 000 €	0
Callian Evènements	0	22 000 €
Coopérative scolaire	7 500 €	7 500 €
Cello Fan	1 000 €	1 500 €
Les Cannebiens	0	300 €
Les Oléiculteurs du Pays de Fayence	300 €	200 €
TOTAL	45 715,90 €	43 343,90 €

Monsieur le Maire ajoute qu'il avait été convenu de ne pas accorder de subvention à une association déjà bénéficiaire d'une aide de la part de la communauté de communes, mais des dérogations ont été mises en place. Mélanie MAURIN s'interroge sur la nécessité de subventionner Callian Evènements alors que la compétence « tourisme » a été transférée à la communauté de communes.

Monsieur le Maire précise qu'en l'espèce il s'agit d'animations.

Michel MOUMDJIAN ajoute que dans le cadre de la mutualisation du Comité des Fêtes et de Callian Tourisme, il a semblé plus intéressant de ne pas renouveler certaines animations pour se concentrer sur les événements principaux.

Tout en étant très sceptique sur cette évolution liée à la loi NOTRe, Monsieur le Maire précise que l'Office de Tourisme Intercommunal (OTI) affiche des ambitions que les anciens OTSI ne pouvaient pas viser. On ne peut que souhaiter que Les acteurs du tourisme local commencent à recueillir les fruits de cette politique même si le coût de création de cet OTI peut sembler très lourd.

Adoptées à l'unanimité, sauf 1 abstention pour la subvention Callian Evènements (M. MAURIN)

7/ Demande de subvention au Conseil Départemental exercice 2017 :

Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention de 150 000 € auprès du Conseil Départemental pour l'exercice 2017 en vue de financer les deux opérations ci-dessous :

- Pavage du centre village
- Rénovation du chemin des Hautes Cottes et du chemin des Clavéous

Adoptée à l'unanimité

8/ Rapport annuel sur la qualité et le prix de l'eau et de l'assainissement exercice 2016 :

Monsieur le Maire rappelle au conseil qu'il s'agit d'un document obligatoire destiné à informer les usagers de la qualité et du prix de l'eau et de l'assainissement par l'approbation du présent rapport annuel.

Adopté à l'unanimité.

09/ Vote d'une indemnité à Madame la Trésorière :

Monsieur le Maire propose d'attribuer la rituelle indemnité de conseil à Madame la Trésorière de Fayence, Laurence ALLEMAND –DENY pour l'exercice 2017,

Adopté par 16 voix pour, 2 voix contre (J.C BERTIN, M. MERMOZ) et 3 abstentions (M. MAURIN, C. ONOFRI, C. TANZI)

10/ Renouveaulement d'une convention avec l'ARPAF (Association pour la régulation et la protection des animaux familiers):

Monsieur le Maire propose de renouveler la convention avec l'ARPAF pour l'exercice 2017, pour la stérilisation des chats errants, pour un montant annuel maximum de 1000 €.

Il s'agit d'un partenariat avec une association reconnue d'utilité publique.

Adopté à l'unanimité

11/ Astreintes et permanences apportant des précisions sur la DCM n° 2016-12/017 du 14/12/2016 :

Monsieur le Maire indique au conseil qu'il convient de préciser à compter du 1^{er} juin 2017, les conditions de mise en place des astreintes et des permanences fixées par filières.

adoptées à l'unanimité.

12/ Adoption d'un règlement intérieur des services municipaux :

Monsieur le Maire propose la mise en place d'un règlement intérieur à compter du 1^{er} juillet 2017, conformément à la loi n°2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires.

Il s'agit d'un document obligatoire qui doit être respecté par tous les agents, contractuels ou titulaires travaillant pour la commune de Callian.

adoptée à l'unanimité

13/ Création d'un poste d'attaché territorial :

Monsieur le Maire propose, suite à la réussite au concours d'un agent, de créer un poste d'attaché territorial au service urbanisme au 1/9/2017.

Monsieur le Maire précise que la commune s'honore d'avoir toujours joué le jeu vis-à-vis des agents s'étant investis pour réussir un concours, en créant ensuite le poste concerné.

Adoptée à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR COMPLEMENTAIRE

1/ Mise à disposition d'un agent communal au SIVU-SECM :

Monsieur le Maire sollicite du conseil l'autorisation, dans un souci de fonctionnement optimal, de mettre à disposition un agent du service administratif au SIVU-SECM, à compter du 1^{er} juillet 2017 à raison de 8 heures mensuelles,

Adoptée à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

A/ Monsieur le Maire tient à remercier les élus pour leur présence et leur implication, lors des élections présidentielles. Il rappelle que les mêmes devoirs s'imposent lors des élections législatives.

B/ Monsieur MOUMDJIAN tient à faire une mise au point sur l'article paru dans le bulletin municipal, rédigé par Mélanie MAURIN, concernant le festival de danses.

C/ Madame ONOFRI tient à féliciter Graziella TALLENT et Chloé DE BOUTER pour l'organisation d'une très belle exposition à la médiathèque sur les fleurs et jardins.

D/ Monsieur le Maire précise qu'un agent de la médiathèque sera stagiaire afin de récompenser son implication et de reconnaître la qualité de son travail.

E/ Madame ONOFRI considère qu'il serait bon de réparer les murets qui soutiennent les berges de Goerg en faisant intervenir « un chantier d'insertion ».

F/ Monsieur MOUMDJIAN déplore l'absence répétée de nombreux élus lors des manifestations et notamment pour la Sainte-Maxime. Les bénévoles s'en sentent frustrés et ont besoin d'être soutenus dans leur travail et leur implication.

G/ Pascale AUGUET-OTTAVY informe les élus de problèmes de sécurité sur les chemins communaux et notamment sur le chemin des Graous. Elle souhaiterait que l'on intervienne avant que des drames ne surviennent, notamment en raison de la vitesse excessive des usagers.

H/ Monsieur CHAUTARD considère que l'on risque un grave accident à tout instant sur la route de Fayence, du fait de la vitesse excessive des véhicules en présence de nombreux piétons.

I/ Mélanie MAURIN indique qu'elle a été informée de problèmes de débit d'eau concernant certains agriculteurs.

Monsieur le Maire indique qu'il s'agit de la compétence d'E2S qui dispose d'un numéro de téléphone d'astreinte en la matière.

J/ Monsieur le Maire informe les élus que des coupes de bois importantes risquent d'intervenir courant septembre, après des accords passés entre

des propriétaires privés et une entreprise chargée de développer la filière bois dans le Var.

Monsieur le Maire souhaite que cette activité ne débute qu'après la saison estivale, et qu'une communication en amont puisse être faite afin d'éviter les fausses rumeurs.